

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90/93

Objet :

GARANTIE DE LA VILLE DE ROYAN D'UN
EMPRUNT DE
1.026.000 F. CONTRACTE PAR LE
CENTRE HOSPITALIER
DE ROYAN AUPRES DE LA
BANQUE NATIONALE DE PARIS
AGENCE DE ROYAN.

Date de Convocation
18 Septembre 1990

Date d'affichage
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice
: 32
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

UNANIMITE
Déposé à la S/Prefecture de
Rochefort
le 4 Octobre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars
1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

L'an mil neuf cent quatre
vingt dix le vingt-quatre
Septembre à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de
Monsieur Henri LE GUEUT, Premier
Adjoint
au Maire.

Etaient présents : MM. LE
GUEUT - HUGENDBLER - CANDAU -
GAVEN - BERLAND - GAUGUIN - Mme
MONTRON - M. BOISNARD, Adjoints
MM. ALCHEUR - ALONSO - BARON - Mme
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - GUEZENNEC -
MARCONI - MONNARD - MOULINEAU -
Mme PELTIER - MM. QUENTIN -
REVOLAT - SABATHIER, Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :
MME PARROU par M. LE GUEUT
M. TAP par M. BENOIT
Mme FONTAN Par M. DINDINAUD
M. LACOTTE Par M. BARON

Absents : Néant

M. ALCHEUR a été élu secrétaire.

Le Conseil d'Administration du
Centre Hospitalier de ROYAN, dans
sa séance du 31 Juillet 1990 a
décidé de contracter auprès de la

Banque Nationale de Paris Agence
de ROYAN, un emprunt de 1.026.000
Francs destiné à financer la
construction du bâtiment de
liaison et l'aménagement des
circulations verticales.

Ont signé au registre, MM. les
membres présents,
Pour copie conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

**LES CONDITIONS DE CE PRET SONT
LES SUIVANTES :**

- MONTANT :... 1.026.000 F.
- DUREE :... 15 ans-
- TAUX FIXE :. 10,10 %
- MONTANT DES ANNUITES
135.662,98 F.

Il est proposé au Conseil
Municipal d'apporter la garantie
de la Ville de ROYAN à ce prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande du Centre
Hospitalier de ROYAN

Vu sa séance en date du 31
Juillet 1990

Après avoir pris connaissance du
projet de contrat établi par la
Banque Nationale de Paris Agence
de ROYAN et des conditions
générales des prêts

DECIDE :

- **ARTICLE 1er** : La Ville de
ROYAN accorde sa garantie au
remboursement de l'emprunt de
1.026.000 Francs contracté par
le Centre Hospitalier de ROYAN
auprès de la Banque Nationale de
Paris pour la construction du
bâtiment de liaison et
l'aménagement des circulations
verticales.

- **ARTICLE 2** : Monsieur le Maire
ou Monsieur le Premier Adjoint
agissant par délégation est
autorisé à signer le contrat à
intervenir, dont le texte est
annexé à la présente
délibération.

Fait et délibéré les jours, mois
et an susdits,

H. LE GUEUT